



Inscription à TROC ET PUCES

Dimanche 1 Septembre 2019

Particulier (Une seule demande par foyer)

Renseignements obligatoires :

Nom	Prénom	Né(e) le
Ville et Département de Naissance		
Adresse		
Code Postal	Ville	N° de Téléphone
Email		Nature de la Pièce d'Identité
N° pièce d'Identité	Délivrée le	Par la Sous-Préfecture de

Partie réservée au Service
Numéro d'arrivée.....
Date d'arrivée
<u>Rue et Emplacement accordés :</u>
Jean Jaurès
Saint Just
Brossolette
Robespierre
Chichard / Versailles

Particuliers Arnouillois	Préférence de rue	
	(sous réserve des disponibilités)	
	SAUF pour les résidents habitant les rues concernées par le Troc et Pucés.	
Emplacement <input type="checkbox"/> 2 mètres : 10,00€ (sous réserve des places disponibles)	Emplacement <input type="checkbox"/> 4 mètres : 20,00€ (sous réserve des places disponibles)	Pièces à fournir obligatoirement (SVP sans agrafe, ni découpage) : • Une enveloppe timbrée à vos nom et adresse • Copie recto/verso de la pièce d'identité • Copie d'un justificatif de domicile récent • Attestation sur l'honneur à compléter au verso
Règlement par chèque bancaire à l'ordre de RR Manifestations Culturelles et Jumelage ! Aucun remboursement en cas d'annulation de votre part		

Particuliers Extérieurs	Préférence de rue	
	(sous réserve des disponibilités)	
Emplacement <input type="checkbox"/> 2 mètres : 30,00€ (sous réserve des places disponibles)	Emplacement <input type="checkbox"/> 4 mètres : 60,00€ (sous réserve des places disponibles)	Pièces à fournir obligatoirement (SVP sans agrafe, ni découpage) : • Une enveloppe timbrée à vos nom et adresse • Copie recto/verso de la pièce d'identité • Attestation sur l'honneur à compléter au verso
Règlement par chèque bancaire à l'ordre de RR Manifestations Culturelles et Jumelage Aucun remboursement en cas d'annulation de votre part		

Partie réservée au Service Règlement reçu
Espèces : €
Chq n° : de €
Banque :

Arnouville le
.....
.....
.....
2019

Signature

- L'inscription est à retourner avant le 21 juin 2019 et sera définitive après validation et lorsque vous recevrez votre laissez-passer indiquant le nom de la rue et le numéro d'emplacement attribué.
 - Les personnes désirant être placées côte à côte sont priées de retourner leur inscription ensemble.
- Chaque participant doit être impérativement présent sur son emplacement avant 7h45

EN CAS DE DÉSISTEMENT PRÉVENIR LE SERVICE CULTUREL ☎ 01.34.45.97.19
Email : lperrot@arnouville95.org - Hôtel de Ville - CS 20101 - 15/17 Rue Robert Schuman
- TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE SERA REJETÉE -



ATTESTATION SUR L'HONNEUR SCRIPTION VIDE GRENIERS PARTICULIER

Se déroulant le **Dimanche 1 Septembre 2019**

Je Soussigné (e)

Nom Prénom

Adresse de votre Domicile.....

.....

Code Postal..... Ville

Déclare sur l'honneur en application des articles L310-2 du code du commerce et 321-7 du Code Pénal

- ✓ Ne pas être commerçant(e)
- ✓ Ne pas être assujetti(e) à la taxe professionnelle.
- ✓ Ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- ✓ Ne vendre que des objets personnels et usagés dont je suis en mesure de fournir la liste à toute autorité requérante et dont je certifie la provenance non frauduleuse.
- ✓ Ne pas procéder à des opérations d'achat et de revente considérées comme commerciales.
- ✓ Avoir pris connaissance du règlement général de la manifestation.

Fait à ARNOUVILLE

Le 2019

Signature avec mention « lu et approuvé »

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre envoyé à la sous-préfecture.